

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.03.2022	13h36	22.146	DDTE
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Juliette Grimm**

**Titre : Dioxines et furanes à proximité des usines d'incinération : des compléments d'information attendus par la population**

**Contenu :**

Comment le Conseil d'État explique-t-il la différence marquée de pollution entre les deux sites d'incinération (valeur indicative dépassée dans un cas et atteinte dans l'autre) ? En dehors des dioxines et des furanes, d'autres substances ont-elles été recherchées et, si oui, pour quels résultats ?

L'Ordonnance fédérale sur les atteintes portées aux sols (OSol) précise que, lors de dépassement des valeurs indicatives, les cantons examinent si les mesures mises en œuvre en vertu des prescriptions suffisent pour empêcher l'accroissement des atteintes (art. 8 OSol). Pour chacun des deux sites d'incinération, quelle est l'appréciation du Conseil d'État (critères, pondération, autres) concernant l'efficacité des mesures mises en place au regard de l'article 8, OSol ? Particulièrement à Bôle, où le dépassement de la valeur indicative se situe exactement sur la place de jeux principale du village ? Quelles sont les mesures que le Conseil d'État prévoit d'entreprendre à court terme face à cette situation inquiétante ?

Le Conseil d'État envisage-t-il d'analyser le sol de jardins potagers situés à proximité des usines d'incinération ? Si non, pour quelles raisons ?

Quelle est la valeur en dioxines et en furanes détectée dans l'œuf récolté dans la commune de Milvignes, notamment en regard de l'Ordonnance fédérale du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur les teneurs maximales en contaminants et ses annexes ?

Du bétail a-t-il également été analysé ? Pour quels résultats ? Si non, est-ce envisageable ?

Le Conseil d'État prévoit-il de publier, sur son site internet, le rapport complet ? Si non, pour quelles raisons ?

Des rapports mensuels concernant la qualité de l'eau et les rejets gazeux issus de l'usine Vadec de Colombier sont communiqués au service de l'énergie et de l'environnement (SENE). Est-il dès lors possible de rendre ces rapports publics ?

Le Conseil d'État prévoit-il de poursuivre les analyses au-delà de celles menées sur les œufs de la commune de Milvignes ? Si oui, où et comment ?

Finalement, dans un scénario où des assainissements devraient être entrepris suite à un dépassement de la valeur indicative, qui financerait ces derniers (Vadec, les propriétaires de terrains, les collectivités publiques, etc.) ?

**Développement :**

Le Conseil d'État a récemment communiqué sur la pollution aux dioxines et furanes des sols à proximité des usines d'incinération et de la cimenterie. Contrairement à la ville de La Chaux-de-Fonds, où les points de mesure sont bien répartis et se trouvent à proximité de l'usine d'incinération, ceux aux alentours de Cottendart sont nettement plus distants, alors que des terres agricoles se trouvent à proximité. Par ailleurs, il n'y a aucun point de mesure dans le village de Colombier.

Malheureusement, le rapport complet n'est pas disponible ; seule une annexe est librement accessible en ligne. Aussi, la population est dans l'attente de compléments d'information.

**Souhait d'une réponse écrite : OUI**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Juliette Grimm

<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Richard Gigon	Cloé Dutoit	Fanny Gretilat
Clarence Chollet	Emma Combremont	Marie-France Vaucher
Barbara Blanc	Diane Skartsounis	Adriana Ioset
Manon Roux	Stéphanie Skartsounis	Christine Ammann Tschopp
Céline Barrelet	Monique Erard	Patrick Erard